

Injonction de payer et opposition pour forclusion

Par **elo1985**, le **25/09/2015** à **21:46**

Bonjour

J ai souscrit un crédit a la conso renouvelable en 2007 , après l avoir quasi totalement remboursé j ai pioché ds la réserve d argent mis a disposition et le suis retrouvé en 2012 a ne plus pouvoir payer mes échéances .

J ai fais opposition aux prélèvements en aout 2012 et j ai reçu en septembre 2015 une signification d IP par huissier que le juge a emis en mai 2015 . J ai fais opposition et attend le 20 octobre 2015 pour rdv contradictoire

Ma question : il y a t il forclos entre l impayés de août 2012 le ficp en mars 2013 et la SIGNIFICATIONd Ip reçu en septembre 2015 ?

Merci d'avance

Par **elo1985**, le **25/09/2015** à **21:49**

En vous précisant que je n ai tjrs pas motivé les raisons de mon opposition je vais le faire en courrier ar aux créancier et tribunal ds les prochains jours .. en attendant je voudrais avoir confirmation de la forclusion